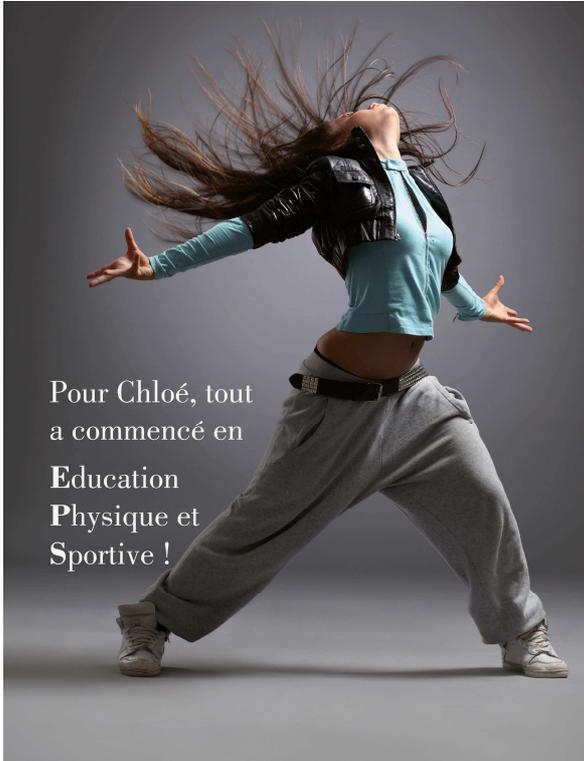


CAPEPS 2018

CONCOURS INTERNE
70 postes /1232 candidats



Pour Chloé, tout a commencé en
Éducation
Physique et
Sportive !

SE SYNDIQUER

Contractuel : une cotisation à 42 euros :
un petit trou dans le porte-monnaie, un grand pas
pour vous et pour l'EPS

Les luttes que l'on a menées avec la profession et ses résultats :

- Augmentation du nombre de postes au concours jusqu'en 2017.
- Retour à un mi-temps pour les lauréats n'ayant pas d'expérience professionnelle.
- Décret confirmant le forfait 3 heures d'AS.
- Reconnaissance de missions spécifiques à l'EPS.
- Décret encadrant la grille de rémunération et précisant les obligations réglementaires de service pour les Non Titulaires

Les luttes que l'on continuera de mener avec la profession :

- Plan de recrutement pluri annuel.
- Améliorations des conditions de travail.
- Reconnaissance de la pénibilité spécifique de notre métier.
- Place et contenus de l'EPS.
- Revalorisation des salaires.

Plus nous serons nombreux à être syndiqués, plus nous pèserons dans le rapport de force, plus nos débats seront riches, mieux nous ferons avancer le métier.

LES POSTES

Le ministère doit augmenter les recrutements aux CAPEPS 2018.

Les suppressions massives de postes de 2007 à 2012 (notamment en EPS) avaient entraîné un recrutement important de personnels précaires et des dégradations des conditions de travail de l'ensemble des enseignants. De 2013 à 2017 le nombre de postes offerts aux CAPEPS a augmenté même si la situation à la rentrée 2017 prouvait encore une fois un recrutement en dessous des besoins: plus de 1000 non titulaires sont embauchés en EPS actuellement. Même si cette année le nombre de postes offerts au CAPEPS interne reste le même qu'en 2017, contrairement à l'externe qui en perd 170, il reste encore bien dérisoire au vu du nombre de précaires embauchés ces dernières années et du nombre de candidats 1 232 candidats à l'interne pour 70 postes. Avec plus de 1000 enseignants d'EPS non titulaires, les 184 postes ouverts cette année aux concours interne et réservé ne vont pas résorber de manière significative la précarité dans notre discipline.

Le ministère doit augmenter les recrutements aux CAPEPS 2018.

Pour couvrir les départs en retraite, résorber la précarité, assurer les horaires et les remplacements, améliorer les conditions d'apprentissage dans les collèges, lycées et universités, il faut recruter plus.

C'est une revendication que le SNEP continuera de porter avec détermination. Ce sont au moins 1500 postes d'enseignants d'EPS par an pendant 5 ans qu'il faut pour notre discipline

LA FORMATION

Malheureusement, l'accès à la formation des lauréats et des candidats aux concours interne et réservé n'est pas acquis. Nous revendiquons que **les lauréats et candidats puissent accéder de manière systématique à la formation initiale ou continue, et qu'ils puissent bénéficier d'une décharge horaire leur permettant d'approfondir tous les aspects du métier.**

LE SNEP À VOS CÔTÉS

Par des publications régulières, bulletin syndical, site, revue Contre Pied, le SNEP vous tient informés des sujets d'actualité sur le métier.

A tout moment vous pouvez joindre, localement ou nationalement, les équipes militantes du SNEP. Elles sauront se rendre disponibles pour vous accompagner et répondre à vos questions.

Référez-vous aux adresses et n° de tél publiés sur le site (onglet contacts).

Contact académie: s3-nomdel'academie@snepfusu.net

LES DATES À VENIR

CAPEPS interne :

Résultats d'admissibilité : 12 mars 2018

Épreuves d'admission : du 7 au 12 mai 2018

Résultats d'admission : 14 mai 2018

CAPEPS réservé :

Résultats d'admissibilité : 22 janvier 2018

Épreuves d'admission : du 12 au 16 mars 2018

Résultats d'admission : 19 mars 2018

CAPEPS externe :

Épreuves d'Admissibilité : 15 et 16 mars 2018

Résultats d'admissibilité : 20 avril 2018

Épreuves d'admission : du 14 juin au 5 juillet 2018

Résultats d'admission : 5 juillet 2018